

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 juillet 2013, à 19 h30, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 13-07-678 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 juillet 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

4.12 Nomination du maire suppléant / Séance du 5 août 2013

Et en y retirant les points suivants :

7.1 Lettre d'entente / Syndicat canadien de la fonction publique section locale 1432 (SCFP) / modalités de dotation / Postes réguliers / Commis aux prêts / Autorisation de signature

16.5 PIIA / 2050, rue des Sarcelles / Agrandissement / Construction apprentis mécanique / Zone C2-263 / CCU n° 13-06-77

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

*Présences*

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 17 juin 2013.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Le Carrefour de l'espoir / Érection d'une clôture / Aide financière

4.3 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2013 / Commandite

4.7 Fédération Québécoise des Municipalités / Assises annuelles 2013

4.9 Démission / Membre du Conseil d'administration / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre multisports)

4.12 Nomination du maire suppléant / Séance du 5 août 2013

### 5. GREFFE

5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1505-01

5.2 Mandat / Services juridiques / Nuisances / 1751, route Harwood

5.3 Mandat / Services juridiques / Recours judiciaire / Appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
- 6.2 Indicateurs de gestion 2012
- 6.3 Évaluation foncière / Demande de révision / Report de la date de la réponse de l'évaluateur

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.2 Service de sécurité incendie / Démission pompier
- 7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 13 mars 2013 – cols blancs
- 7.4 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 30 avril 2013 – cols bleus
- 7.5 Service du développement et aménagement du territoire / Confirmation de poste / Inspectrice à la réglementation
- 7.6 Service des travaux publics / Attribution de poste régulier / Journalier-chauffeur / Aqueduc et égouts

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

- 10.1 Terra Carnaval 2013 / Protocole d'entente / Autorisation de signature
- 10.2 Collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion / Dissolution de l'organisme / Don de livres
- 10.3 Adoption / Politique culturelle et plan d'action

## **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Pistes cyclables / Tronçons 2013
- 11.2 Tournoi bénévole de volleyball de plage Les Citadins / Aide matérielle

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest
- 13.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2013-2014
- 13.3 Installation de compteurs d'eau / Établissements d'entreprises existants / Règlement n° 1505-01
- 13.4 Prêt à usage / Lot 1 543 634 / Ministère des transports / Site de neiges usées

## **14. EAUX**

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.2 Empiètement / Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / 3031, boulevard de la Gare / Demande du Groupe Montoni
- 15.6 Ordre de changement n° 8 / Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna / Règlement n° 1610
- 15.8 Autorisation / Transmission plans et devis / Place Marier Phase 1 / Règlements n°s 1666 et 1667
- 15.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-18 / Construction et aménagement d'un parc sur la rue Crevier
- 15.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Aménagement du parc Toe-Blake
- 15.12 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1632.2 / Travaux de pavage et éclairage des rues des sapins et des cerisiers

- 15.13 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1536.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'entrées de service, de fondation de rue et de travaux connexes d'une partie de l'avenue André-Chartrand
- 15.14 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-34 / Fourniture et livraison de pièces en fonte pour têtes ajustables de regard d'égout, puisard et boîtier de vanne

## **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 juin 2013
- 16.2 PIIA / 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Démolition et reconstruction / Intérêt Patrimonial / Lot 1 674 086 / Zone H5-426 / CCU n° 13-06-74
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Norme générale / Autorisation usage / Services d'hébergement / Habitations unifamiliales isolées / CCU n° 13-06-75
- 16.6 PIIA / 3093, boulevard de la Gare / Nouvelle enseigne / Zone P3-1002 / CCU n° 13-06-78
- 16.8 PIIA / 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement bâtiment principal / Zone H5-420 / CCU n° 13-06-80
- 16.9 Dérogation mineure / 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation / Portes de garage en cour avant / Zone H5-420 / CCU n° 13-06-81
- 16.10 PIIA / 66, avenue Tresler / Rénovation extérieure / Zone H1-532 / CCU n° 13-06-82
- 16.11 PIIA / 3202, boulevard de la Gare / Nouvelle enseigne / Zone C3-353 / CCU n° 13-06-83
- 16.12 PIIA / 280, rue Bourget – local 104 / Nouvelle enseigne / Zone C2-248 / CCU n° 13-06-84
- 16.13 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-178 / Conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 16.15 Correction / Résolution n° 13-06-620

## **17. ENVIRONNEMENT**

- 17.1 Travaux de stabilisation / Zone d'érosion / Décharge Saint-Lazare

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1270-40 / Corrections et modifications / articles 4.7.1.6 et 6.6 / Feuilles 5, 9, 12 et 16 de 17 / Annexe III
- 18.2 Adoption projet / Règlement n° 1270-40 / Corrections et modifications / articles 4.7.1.6 et 6.6. / Feuilles 5, 9, 12 et 16 de 17 / Annexe III
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1292-03 / Règlement modifiant le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de prévoir de nouvelles règles de financement
- 18.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1665 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisation de la direction générale

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**« ADOPTÉE »**

**13-07-679 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**13-07-680 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-07-681 LE CARREFOUR DE L'ESPOIR / ÉRECTION D'UNE CLÔTURE / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Carrefour de l'espoir;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille cent dollars (2 100 \$) soit versé à titre d'aide financière à l'organisme Carrefour de l'espoir pour l'érection d'une clôture aux abords de l'édifice situé au 235, rue Saint-Joseph;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-682 MOISSON SUD-OUEST / TOURNOI DE GOLF 2013 / COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 14<sup>e</sup> édition du tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour financer ses opérations;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui aura lieu le 21 août 2013 au club de golf de Valleyfield;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-683 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / ASSISES ANNUELLES 2013**

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013 sous le thème *Le gouvernement municipal en action*;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2013;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de huit cents vingt dollars (820 \$), taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-684 DÉMISSION / MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES (CENTRE MULTISPORTS)**

CONSIDÉRANT la lettre de M<sup>me</sup> Manon Bernard datée du 10 juin 2013 informant le Centre Multisports de sa démission immédiate;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil prenne acte de la démission de M<sup>me</sup> Manon Bernard à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (Centre Multisports) et ce, en date du 10 juin 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-685 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / SÉANCE DU 5 AOÛT 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé maire suppléant pour la séance du 5 août 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-686 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1505-01**

ATTENDU que le Conseil a adopté le 17 juin 2013, le Règlement modifiant le Règlement n° 1505 aux fins de rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels;

ATTENDU que le titre aurait dû se lire « Règlement modifiant le règlement n° 1505 afin de prévoir l'installation de compteurs d'eau dans les établissements d'entreprises existants »;

ATTENDU le procès verbal de correction donné par le greffier le 18 juin 2013 afin de corriger le titre du règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1505-01 donnée par le greffier le 18 juin 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-687 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / NUISANCES / 1751, ROUTE HARWOOD**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE Me Marc-André Lechasseur, avocat, soit mandaté afin d'entreprendre à l'encontre du propriétaire du lot 1 673 953 (1751, route Harwood), les procédures appropriées en vue de l'obtention d'une ordonnance judiciaire afin d'y faire cesser toute nuisance ainsi que toute occupation non conforme à la réglementation et pour la démolition de toute construction ou aménagement contraires à la réglementation;

« ADOPTÉE »

**13-07-688 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / RECOURS JUDICIAIRE / APPEL D'OFFRES  
N° 401-110-13-R1653.3**

CONSIDÉRANT le recours judiciaire intenté par Roxboro Excavation inc. dans le dossier de la Cour supérieure n° 760-17-003290-130;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la Ville dans ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats soit mandatée afin de représenter et défendre les intérêts de la Ville.

« ADOPTÉE »

**13-07-689 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 juin 2013 totalisant un montant cinq millions cent soixante-dix-sept mille six cent trente-six dollars et quatre-vingt-quatre cents (5 177 636,84 \$).

**13-07-690 INDICATEURS DE GESTION 2012**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

DE prendre acte du dépôt du rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2012 » préparé et déposé par le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA.

« ADOPTÉE »

**13-07-691 ÉVALUATION FONCIÈRE / DEMANDE DE RÉVISION / REPORT DE LA DATE DE LA  
RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.3 2<sup>o</sup> alinéa de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur municipal, le Groupe Évimbec, a fait part à la Ville qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter l'échéance de réponse de l'évaluateur aux demandes de révision du rôle d'évaluation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville reporte au plus tard au 31 décembre 2013 la date de réponse aux demandes révision du rôle d'évaluation, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE copie de la présente résolution est transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Tribunal administratif du Québec.

« ADOPTÉE »

**13-07-692 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION POMPIÈRE**

CONSIDÉRANT la lettre de M<sup>me</sup> Natasha Thibault, pompière, en date du 10 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M<sup>me</sup> Natasha Thibault, pompière au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 10 juin 2013;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Thibault pour son travail accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses futurs projets.

**« ADOPTÉE »**

**13-07-693 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 13 MARS 2013 – COLS BLANCS**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs tenue le 13 mars 2013 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

**13-07-694 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 30 AVRIL 2013 – COLS BLEUS**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus tenue le 30 avril 2013 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

**13-07-695 SERVICE DU DÉVELOPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / CONFIRMATION DE POSTE / INSPECTRICE À LA RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement effectuée par M<sup>me</sup> Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections en date du 17 juin 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée au Service des ressources humaines par M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 17 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Élise Tremblay dans son poste d'inspectrice à la réglementation, et ce, à compter du 3 juillet 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Tremblay.

**« ADOPTÉE »**

**13-07-696 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE RÉGULIER / JOURNALIER-CHAUFFEUR / AQUEDUC ET ÉGOUTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 20 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste régulier de journalier-chauffeur au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division – Entretien des infrastructures au Service des travaux publics à M. Denis Laplante et ce, à compter du 3 juillet 2013, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers; le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Laplante devra compléter une période de familiarisation de trois (3) mois, prenant fin le 3 octobre 2013, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics ou de son représentant, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Laplante;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-697 TERRA KARNAVAL 2013 / PROTOCOLE D'ENTENTE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la participation de la Ville à un projet de carnaval citoyen, Terra Carnaval 2013, qui sera présenté à Montréal en juillet 2013, sous la thématique *Le petit bonheur en parade*;

CONSIDÉRANT la présence de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion pendant 20 ans;

CONSIDÉRANT l'importance de l'action culturelle offerte aux citoyens dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT l'importante visibilité qu'offre cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses engendrées par cette activité sont assurées par Roy Box inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure à cette fin une entente avec le producteur Roy Box inc. et le producteur délégué, Les Arts Carnavales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifiée la signature par le greffier, le 22 juin 2013, de la lettre d'entente liant la Ville à Roy Box inc. et Les Arts Carnavales pour sa participation au Terra Carnaval 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-698 COLLECTIF POUR L'HISTOIRE DE VAUDREUIL-DORION / DISSOLUTION DE L'ORGANISME / DON DE LIVRES**

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion de cesser ses opérations car celles-ci ne regardent que la vente dudit ouvrage;

CONSIDÉRANT qu'une provision de 43 000 \$ figure dans les livres de la Ville pour mauvaise créance, soit le même montant que la créance de l'organisme;

CONSIDÉRANT que les ventes de cet ouvrage ont pratiquement cessé depuis les trois dernières années malgré une relance promotionnelle faite en 2011;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de livres actuellement en stock à la Ville (975 livres) et l'espace d'entreposage utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT l'importance de cet ouvrage et la pertinence de le diffuser auprès de notre population;

CONSIDÉRANT les besoins énormes des organismes culturels reconnus par la Ville en matière de levée de fonds;

CONSIDÉRANT que le don de livres aux organismes culturels reconnus par la Ville pour vente viendrait apporter un support non négligeable auxdits organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la créance de quarante-trois mille dollars (43 000 \$) de l'organisme *Collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion* soit radiée;

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à liquider jusqu'à 80 % des stocks actuels du livre « De l'Isle aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion » par le biais de dons aux organismes culturels reconnus par la Ville en conservant au moins 20 % des stocks pour l'utilisation de la Ville (cadeaux protocolaires, etc.).

« ADOPTÉE »

#### **13-07-699 ADOPTION / POLITIQUE CULTURELLE ET PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT la dernière année de travail du comité de suivi présidé par M. Rénauld Gabriele et de la direction du Service des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT la représentativité des membres du comité du suivi et des participants aux différentes consultations publiques;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'efficacité de la démarche entourant le processus de révision de la Politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de cet outil pour orienter les prochaines actions, appuyer le milieu dans son développement et conclure certains partenariats importants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adoptée telle que déposée la Politique culturelle de la Ville;

QUE soit adoptée tel que déposé le Plan d'action de la Politique culturelle de la Ville;

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit délégué par le conseil pour entamer les discussions avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue d'une éventuelle entente visant le financement de certaines parties du plan d'action.

« ADOPTÉE »

#### **13-07-700 PISTES CYCLABLES / TRONÇONS 2013**

CONSIDÉRANT les recommandations émanant de la concertation des Services de développement et de l'aménagement du territoire, des travaux publics et des loisirs et de la vie communautaire à l'égard du développement du réseau cyclable pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT la présentation au comité loisir du 11 juin 2013 des priorités à mettre de l'avant pour le développement des pistes cyclables en 2013 et conformément à la proposition unanime dudit comité de recommander tel quel le plan déposé;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont prévus au budget et que les formalités de réalisation seront facilitées en vertu des travaux qui seront majoritairement exécutés sur les routes existantes.

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil approuve la mise en œuvre des tronçons cyclables suivants dans le cadre du développement de son plan directeur selon les priorités de niveau 1 et 2 qui y sont élaborées :

- tronçon de la rue Boileau reliant la rue Forbes au secteur du boulevard de la Gare;
- tronçon sur le boulevard Cité-des-Jeunes et en partie sur Jeannotte qui reliera le réseau existant du boulevard de la Gare et de la rue Dutrisac à l'aréna, la bibliothèque de même que l'école St-Michel;
- tronçon du boulevard Henry-Ford menant de la rue Marier à la rue du Ruisseau en prévision de l'utilisation éventuelle du passage du pont de la rue White;
- marquage de la rue St-Michel en chaussée partagée afin de relier la piste de la rue Louise-Josephite au réseau du secteur de la rue Des Chenaux.

« ADOPTÉE »

**13-07-701      TOURNOI BÉNÉFICE DE VOLLEYBALL DE PLAGE LES CITADINS / AIDE MATÉRIELLE**

CONSIDÉRANT le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, au parc de la Paix le 6 juillet 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'utilisation du parc de la Paix à cette fin;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi qu'au directeur des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

**13-07-702      ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-31 / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES – SECTEUR OUEST**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques – secteur ouest, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-31;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ferme Gérard Martel & Fils inc., 2118, chemin St-Louis, St-Lazare (Québec), J7T 2Y1, pour le déneigement des voies publiques – secteur ouest au montant de cent quatre-vingt-deux mille huit cent dix dollars et trente-deux cents (182 810,32 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-31;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-703      RATIFICATION / ADJUDICATION DE CONTRAT / ACHAT REGROUPÉ / UMQ /  
FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE  
SODIUM) / SAISON 2013-2014**

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-04-400, adoptée le 15 avril 2013, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Mines Seleine le contrat pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacement des chaussées pour l'année 2013-2014 et ce, pour un taux unitaire de soixante-seize dollars et trente-quatre cents (76,34 \$) avec transport par tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel de déglacement des chaussées pour l'année 2013-2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-704      INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU / ÉTABLISSEMENTS D'ENTREPRISES  
EXISTANTS / RÈGLEMENT N° 1505-01**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1505-01 qui prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les établissements d'entreprises existants;

CONSIDÉRANT que les immeubles utilisent l'eau potable à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles suivants :

- 220, boulevard Harwood;
- 606, boulevard Harwood; et
- 440, rue Chicoine.

« ADOPTÉE »

**13-07-705      PRÊT À USAGE / LOT 1 543 634 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS / SITE DE  
NEIGES USÉES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de prêt à usage, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2018, du lot 1 543 634 utilisé comme site de dépôt de neiges usées;

QUE soit autorisé le paiement d'une somme de cinq cents dollars (500 \$), taxes applicables non comprises, pour couvrir les frais administratifs de l'entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-706 EMPIÈTEMENT / SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE / 3031, BOULEVARD DE LA GARE / DEMANDE DU GROUPE MONTONI**

CONSIDÉRANT la demande déposée par Groupe Montoni (1995) - Division construction inc., en sa qualité de promettant acheteur du lot 4 421 020, afin que soit permis d'empiéter sur une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Ville enregistrée sous le numéro 322 729 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la note de M. Marc Coté, chef de la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 18 juin 2013, à l'effet que les travaux projetés par le demandeur dans l'assiette de la servitude n'ont pas pour effet de nuire aux activités d'entretien ou de réparation du réseau de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'empiètement demandé par Groupe Montoni, tel que montré aux plans apparaissant à la note de M. Marc Coté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, le cas échéant, tout document requis afin de constater ou officialiser l'empiètement dans ladite servitude.

« ADOPTÉE »

**13-07-707 ORDRE DE CHANGEMENT N° 8 / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN FRONTAGE DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1610**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°8 relié au projet « Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna – Règlement n° 1610 » pour un crédit totalisant un montant de mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars (1 389 \$), taxes applicables non comprises;

« ADOPTÉE »

**13-07-708 AUTORISATION / TRANSMISSION PLANS ET DEVIS / PLACE MARIER PHASE 1 / RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1666 ET 1667 PROJETÉS**

CONSIDÉRANT le règlement projeté n°1666 qui vise à autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur Construction Roger Bilodeau inc.", en vue des travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet domiciliaire «Place Marier» phase 1;

CONSIDÉRANT le règlement projeté d'emprunt n°1667 qui autorise une dépense de 1 944 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour les travaux de surdimensionnement et les frais incidents du projet «Place Marier» phase 1;

CONSIDÉRANT que les frais de ce projet seront partagés entre le promoteur et la Ville, à raison de 78,59 % au promoteur et de 21,41 % à la Ville;

CONSIDÉRANT que les professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux et de voirie ont déjà été mandatés par le promoteur;

CONSIDÉRANT que les professionnels pour la surveillance des travaux de construction des services municipaux et de voirie et le contrôle des matériaux seront mandatés ultérieurement suite à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage de ce projet, ainsi que pour le contrôle des matériaux seront mandatés ultérieurement par la Ville suite à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux et de voirie de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du MDDEFP ainsi que l'engagement de la ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs du Québec (MDDEFP), le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils CDGU Ingénierie Urbaine pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux et de voirie du projet «Place Marier», où celle-ci a été mandatée par le promoteur Construction Roger Bilodeau inc.;

QUE tous les autres professionnels requis pour ce projet soit mandatés par la ville suite à un appel d'offres;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par le dit ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et des rues avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise «CDGU Ingénierie Urbaine» à transmettre au Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs du Québec les plans et devis de ce projet, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la L.Q.E., conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEFP et une attestation de conformité environnementale du site;

« ADOPTÉE »

13-07-709

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-18 /  
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE CREVIER**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction et l'aménagement d'un parc sur la rue Crevier, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 20 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Aménagement Sud-Ouest, 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay, (Québec), J6J 4Z2, pour la construction et l'aménagement d'un parc sur la rue Crevier et ce, pour un montant de cent trente-cinq mille six cent soixante-dix-neuf dollars et dix huit cents (135 679,18 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-18;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de parc, terrain de jeux et espaces verts;

« ADOPTÉE »

**13-07-710 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-32 / AMÉNAGEMENT DU PARC TOE-BLAKE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement du parc Toe-Blake, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises Berthier inc., 61, Montcalm, Berthierville, (Québec), J0K 1A0, pour l'aménagement du parc Toe-Blake et ce, pour un montant de sept cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et quatorze cents (734 396,14 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-32;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de parc, terrain de jeux et espaces verts;

« ADOPTÉE »

**13-07-711 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1632.2 / TRAVAUX DE PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES RUES DES SAPINS ET DES CERISIERS**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage et d'éclairage des rues des Sapins et des Cerisiers, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1632.2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, des Érables, Valleyfield, (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de pavage et d'éclairage des rues des Sapins et des Cerisiers et ce, pour un montant de trois cent quarante et un mille cent quatre-vingt dollars et onze cents (341 180,11 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1362.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1632.

« ADOPTÉE »

**13-07-712 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1536.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ENTRÉES DE SERVICE, DE FONDATION DE RUE ET DE TRAVAUX CONNEXES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'entrées de service, de fondation de rue et de travaux connexes, d'une partie de l'avenue André-Chartrand, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 21 juin 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 26 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Genivar, 79, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'entrées de service, de fondation de rue et de travaux connexes, d'une partie de l'avenue André-Chartrand et ce, pour un montant de trente-cinq mille six cent quarante-deux dollars et vingt-cinq cents (35 642,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1536.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1536.

« ADOPTÉE »

**13-07-713 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-34 / FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES EN FONTE POUR TÊTES AJUSTABLES DE REGARDS D'ÉGOUTS, PUISARDS ET BOÎTIERS DE VANNE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et livraison de pièces en fonte pour têtes ajustables de regard d'égout, puisard et boîtier de vanne, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 juin 2013 immédiatement après 9 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-34;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, St-Hubert, (Québec), J3Y 6T1, aux prix unitaires suivants pour la fourniture et livraison :

- de regards auto-ajustables incluant cadres, guideurs coniques et couverts au prix unitaire de mille quatre-vingt-douze dollars et vingt-six cents (1 092,26 \$), incluant les taxes applicables;
- de puisards ronds auto-ajustables incluant cadres, guideurs coniques et grilles au prix unitaire de neuf cent quatre dollars et quatre-vingt-cinq cents (904,85 \$), incluant les taxes applicables;
- de boîtes de vanne auto-ajustables incluant couverts de 4¼ au prix unitaire de cinquante-huit dollars et soixante-quinze cents (58,75 \$), incluant les taxes applicables;
- de boîtes de vanne auto-ajustables incluant couverts de 5¼ au prix unitaire de soixante-trois dollars et un cent (63,01 \$), incluant les taxes applicables;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-34;

QUE le directeur des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et livraison de pièces en fonte pour têtes ajustables de regards d'égout, puisards et boîtiers de vannes jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-714 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 11 JUIN 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 juin 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-715 PIIA / 439, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION / INTÉRÊT PATRIMONIAL / LOT 1 674 086 / ZONE H5-426 / CCU N° 13-06-74**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-74 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 439, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'une garderie, le tout tel que montré sur le document de présentation intitulé « Garderie Sharma, 439, boul. de la Cité-des-Jeunes », pages 1 à 8, préparé en date du 6 juin 2013 par Groupe Leclerc, architecture + design et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- les appareils mécaniques devront être non visibles de la voie publique ou être dissimulés par un écran opaque;
- la gestion des ordures et recyclage devra se faire avec des contenants semi-enfouis, conformément au Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles;
- l'ajout des volets en façade sur les fenêtres du rez-de-chaussée.

« ADOPTÉE »

**13-07-716 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / NORME GÉNÉRALE / AUTORISATION USAGE / SERVICES D'HÉBERGEMENT / HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES / CCU N° 13-06-75**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-075 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse le projet de règlement n° 1275-188.

« ADOPTÉE »

**13-07-717 PIIA / 3093, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE P3-1002 / CCU N° 13-06-78**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare, le projet, tel que montré aux documents préparés par l'entreprise Dubé Matte Architectes, en date du 28 mai 2013, projet n° 070615.

« ADOPTÉE »

**13-07-718 PIIA / 1139, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AGRANDISSEMENT  
BÂTIMENT PRINCIPAL / ZONE H5-420 / CCU N° 13-06-80**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-80 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet, tel que montré aux plans préparés par M. Michel Laniel, architecte, en date du 15 avril 2013, dossier MLA-120403, le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser les deux (2) portes de garage situées en cour avant secondaire, donnant sur la rue White;
- le raccordement à l'égout sanitaire doit être fait avant l'émission du permis;
- le dépôt des plans de gestion des eaux pluviales doit être déposé et approuvé par la Division-technique;
- l'approbation des plans projets par le Service de prévention incendie de la Ville;
- la couleur des matériaux de recouvrement du mur de façade et du toit doit être identique à la partie existante.

« ADOPTÉE »

**13-07-719 DÉROGATION MINEURE / 1139, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES /  
AUTORISATION / PORTES DE GARAGE EN COUR AVANT / ZONE H5-420 /  
CCU N° 13-06-81**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9133-3849 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 juin 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte à la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes afin d'autoriser deux (2) portes de garage en cour avant secondaire, alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 n'autorise les portes de garage qu'en cours latérale ou arrière.

« ADOPTÉE »

**13-07-720 PIIA / 66, AVENUE TRESLER / RÉNOVATION EXTÉRIEURE / ZONE H1-532 /  
CCU N° 13-06-82**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-82 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de rénovation extérieure, tel que proposé selon les documents soumis par la propriétaire et qu'un certificat d'autorisation soit émis.

« ADOPTÉE »

**13-07-721 PIIA / 3202, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C3-353 / CCU N° 13-06-83**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-83 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande, telle que montrée au document préparé par Latreille Enseignes, plan n° PS0513-1 daté du 21 mars 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-722 PIIA / 280, RUE BOURGET – LOCAL 104 / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C2-248 / CCU N° 13-06-84**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande, telle que montrée au document préparé par Latreille Enseignes en date du 27 mai 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-723 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1275-178 / CONFORMITÉ AVEC LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

ATTENDU que le Conseil a adopté le 21 janvier 2013, le Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare

ATTENDU le procès verbal de correction donné par le greffier le 27 juin 2013 afin de corriger certaines erreurs matérielles;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-178 donné par le greffier le 27 juin 2013.

« ADOPTÉE »

**13-07-724 CORRECTION / RÉSOLUTION N° 13-06-620**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le numéro civique et le numéro de lot dans la résolution n° 13-06-620;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution n° 13-06-620 soit corrigée en remplaçant le numéro civique « 88, rue Adèle par « 88 à 90, rue Adèle » et le numéro de lot « 1 546 390 » par « 2 845 223 ».

« ADOPTÉE »

**13-07-725 TRAVAUX DE STABILISATION / ZONE D'ÉROSION / DÉCHARGE SAINT-LAZARE**

CONSIDÉRANT la problématique d'érosion majeure et accélérée sur une longueur approximative de 30 à 35 mètres de la berge et de la bande riveraine au confluent du cours d'eau Décharge Saint-Lazare (5159) et Denis-Vinet sur une portion des lots 1 834 836, 1 834 130, 1 835 000, 1 834 129, dont la Ville est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la zone d'érosion critique sur ces lots se situe directement à l'arrière de résidences sur la rue Jean-Lesage portant les numéros civiques 3593 (lot 3 109 619), 3597 (lot 3 109 618) et 3601 (lot 3 109 617)

CONSIDÉRANT les risques associés à cette problématique pour ces résidents et pour la Ville;

CONSIDÉRANT la note de travail du 15 juin 2012 de la Division environnement à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte a priori de devancer l'échéancier et de faire réaliser les travaux en 2013 plutôt qu'en 2014;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu de faire les travaux en 2014 (plan et devis avec estimation des coûts en 2013), mais qu'ils doivent être effectués en urgence cette année et, considérant que ces travaux n'avaient donc pas été prévus au budget 2013;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges d'entreprendre, dans les meilleurs délais, la planification des travaux de stabilisation de la décharge St-Lazare afin de les exécuter dès cette année, incluant la végétalisation de l'encrochement;

QUE la Ville demande également à la MRC de lui fournir dès que possible une évaluation des coûts afin de prévoir les crédits nécessaires;

QUE la Ville demande à la MRC de demander au propriétaire de la voie ferrée d'analyser la possibilité de diminuer la vitesse du courant provenant des ponceaux et de faire l'analyse de la problématique d'érosion de leur côté du cours d'eau;

QUE la Ville permette l'accès au site par la Montée Cadieux, soit sur sa propriété;

QUE la Ville assume la remise en état de l'accès au site après les travaux.

« ADOPTÉE »

**13-07-726 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-40 / CORRECTIONS ET MODIFICATIONS / ARTICLES 4.7.1.6 ET 6.6 / FEUILLETS 5, 9, 12 ET 16 DE 17 / ANNEXE III**

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270 afin d'apporter certaines corrections ou modifications aux articles 4.7.1.3 et 6.6 ainsi qu'aux feuillets 5 de 17, 9 de 17, 12 de 17 et 16 de 17 de l'annexe III.

**13-07-727 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-40 / CORRECTIONS ET MODIFICATIONS / ARTICLES 4.7.1.6 ET 6.6. / FEUILLETS 5, 9, 12 ET 16 DE 17 / ANNEXE III**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-40 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270 afin d'apporter certaines corrections ou modifications aux articles 4.7.1.3 et 6.6 ainsi qu'aux feuillets 5 de 17, 9 de 17, 12 de 17 et 16 de 17 de l'annexe III. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 août 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**13-07-728 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1292-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE PRÉVOIR DE NOUVELLES RÈGLES DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1292-03 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1292-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1292 du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion. »

**« ADOPTÉE »**

**13-07-729 ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1665 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1665 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1665 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration en décrétant un emprunt de vingt-cinq millions dollars (25 000 000 \$) à ces fins. ».

**« ADOPTÉE »**

**13-07-730      AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- École primaire Harwood / Autorisation Courses « 1 - 2 - 3 Partez » / 17 juin 2013

**« ADOPTÉE »**

**13-07-731      PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**13-07-732      PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**13-07-733      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 22 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier